

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

PREMIER MINISTRE

Arrêté du 18 février 2026 portant agrément de l'avenant du 7 juillet 2025 modifiant la convention du 15 novembre 2024 relative à l'assurance chômage

NOR : PRMD2600684A

Le Premier ministre,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5422-12, L. 5422-20 et R. 5422-16 ;

Vu le document de cadrage relatif à la négociation de la convention d'assurance chômage du 1^{er} août 2023 ;

Vu la convention du 15 novembre 2024 relative à l'assurance chômage et le règlement général annexé ;

Vu l'accord d'application n° 1 relatif à la modulation de la contribution patronale d'assurance chômage ;

Vu l'avenant du 7 juillet 2025 modifiant les articles 4, 6 et 11 de la convention du 15 novembre 2024 relative à l'assurance chômage, les articles 50-2 à 51 du règlement général annexé à la convention du 15 novembre 2024 relative à l'assurance chômage et l'accord d'application n° 1 ;

Vu la demande d'agrément présentée par les parties signataires le 15 juillet 2025 ;

Vu l'avis relatif à l'agrément de l'avenant du 7 juillet 2025 modifiant la convention du 15 novembre 2024 relative à l'assurance chômage, publié au *Journal officiel* de la République française du 30 janvier 2026 ;

Vu l'avis de la Commission nationale de la négociation collective, de l'emploi et de la formation professionnelle en date du 11 février 2025,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Sont rendues obligatoires, pour tous les employeurs et tous les salariés mentionnés à l'article L. 5422-13 du code du travail, les dispositions de l'avenant du 7 juillet 2025 modifiant les articles 4, 6 et 11 de la convention du 15 novembre 2024 relative à l'assurance chômage, les articles 50-2 à 51 du règlement général annexé à la convention du 15 novembre 2024 relative à l'assurance chômage et l'accord d'application n° 1.

Art. 2. – Le présent arrêté entre en vigueur au lendemain de sa publication.

L'agrément de l'avenant visé à l'article 1^{er} est délivré pour la durée de validité dudit accord.

Art. 3. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 18 février 2026.

Pour le Premier ministre et par délégation :

La secrétaire générale du Gouvernement,

LAURENCE MARION